

FORMULAIRES CBSA

E29B (pour une importation temporaire au Canada)

“To import temporarily it is an E29B”

Doit être rempli pour les véhicules arrivant non accompagnés ou séjournant au Canada temporairement. Les 5 copies doivent être remplies. Possibilité de remplir la 1^{ère} page et les 4 autres copies se remplissent automatiquement.

Les champs à renseigner sont les suivants :

- 1. Importateur
- 3. Destination au Canada
- 5. Usage au Canada
- 7a. Quantité
- 7b. Poids
- 8. Description
- 9. N° de Classement
- 10. Valeur en douane
- 18. Cocher « Importateur » et SIGNATURE
- 20. Date d'échéance
- 22. N° de contrôle du fret (numéro donné par SPM FERRIES – correspond au **N° dossier principal**)

Le véhicule et son contenu doit être renseigné dans le tableau (exemple : pièces détachées, matériels divers, etc.)

Voici le lien afin de trouver le code correspondant au numéro de classement demandé en 9.

<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/trade-commerce/tariff-tarif/2021/01-99/01-99-t2021-5-fra.pdf>

Le code 8704.21.00.00 correspond aux véhicules automobiles d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes.

B15 (pour une importation permanente au Canada)

“A B15 is not something the traveller will complete it is the receipt that will print here at our office when they pay the duties and taxes on the item or items they import permanently.”

Document (Reçu) imprimé à Fortune par le CBSA une fois que le voyageur paie les droits et taxes associés à l'import définitif d'un bien au Canada.

CERS (pour toute exportation à St Pierre dont la valeur dépasse \$ 2 000.00)

“A CERS must be completed for any export permanent or temporary if it is over 2000.00. “

Dire au client de contacter Neal Lake car il souhaite être l'intermédiaire entre les usagers et les transitaires. Cela lui permettra de facturer cette prestation de déclaration à l'export aux usagers.

E15 (en complément du CERS si l'exportation à St Pierre est temporaire)

“For temporary export they must also fill out an E15 (which I have attached a copy) this way it will show when imported back that there are no duties or taxes having to be paid.”